

*Franz Böckle
Hans-Rimbert Hemmer
Herbert Kötter*

*Pauvreté et
développement
démographique
dans le tiers monde*

*Edité par le
Groupe de travail scientifique
pour les questions de l'Eglise universelle
de la Conférence épiscopale allemande*

*Franz Böckle
Hans-Rimbert Hemmer
Herbert Kötter*

*Pauvreté et
développement
démographique
dans le tiers monde*

*Edité par le
Groupe de travail scientifique
pour les questions de l'Eglise
universelle de la Conférence
épiscopale allemande*

Bonn 1991
Traduit par Jean-Luc Lesouëf

Cette brochure peut être demandée à:
Zentralstelle Weltkirche der Deutschen Bischofskonferenz
Kaiserstraße 163, 5300 Bonn 1
Tél.: 02 28/1 03-2 28

Sommaire

Informations brèves concernant les auteurs et l'éditeur	4
Introduction	5
1. De quoi est-il question ?	7
1.1 Les pays en développement	7
1.2 Développement démographique : statistiques	8
1.3 Structure démographique : modifications qualitatives	10
2. La liberté	12
2.1 Considérations éthiques : le droit de l'homme à la reproduction	12
2.2 Les conditions sociales de la liberté	12
2.2.1 La théorie de la «mutation démographique»	12
2.2.2 Les enfants : une assurance contre la pauvreté	14
2.2.3 Les enfants : plus qu'une garantie de survie	16
2.2.4 Quelles charges la terre peut-elle supporter ?	17
3. La responsabilité	18
3.1 La responsabilité du point de vue éthique	18
3.2 Stratégies politiques	19
3.2.1 Modification des relations économiques	19
3.2.2 Les mesures étatiques	20
3.2.3 Eradiquer la pauvreté	21
3.3 La responsabilité de l'individu	23
3.3.1 Une condition : les informations	23
3.3.2 Les femmes	24
3.3.3 Le planning familial	25
Bibliographie	30

Informations brèves concernant les auteurs et l'éditeur

L'éditeur

Le Groupe de travail scientifique pour les questions de l'Eglise universelle a été institué par la Commission des questions de l'Eglise universelle de la Conférence épiscopale allemande. Le Groupe de travail scientifique est constitué de professeurs de différentes spécialisations. La tâche du Groupe de travail consiste à étudier d'un point de vue scientifique les questions inhérentes au domaine de la responsabilité de l'Eglise en Allemagne sous l'angle de l'Eglise universelle.

Les auteurs

Le professeur Franz Böckle, né le 18. 4. 1921, docteur en théologie, a enseigné de 1953 à 1963 à l'Ecole supérieure théologique de Chur, en tant que professeur de théologie morale, et, de 1963 à 1986, à la faculté de théologie catholique de l'université de Bonn. Pendant quinze ans, il a présidé la Commission scientifique du «Groupe de travail catholique Développement et Paix» (GTCDP).

Le professeur Hans-Rimbert Hemmer, né le 22. 4. 1941, docteur en sciences économiques, enseigne depuis 1971 à l'université de Giessen en tant que professeur d'économie nationale et de recherche sur les pays en développement. Depuis 1988, il est administrateur de la Fondation allemande pour le Développement international (DSE).

Le professeur Herbert Kötter, né le 5. 12. 1916, docteur en sociologie, a enseigné de 1964 à 1969 à l'université de Giessen, en tant que professeur de sociologie agricole, et, de 1969 à 1985, à l'université de Bonn, en tant que professeur de sociologie économique. De 1973 à 1976, il a été membre de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation mondiale (FAO), en qualité de directeur du service «Human Ressources, Institutions and Agrarian Reform Division», à Rome.

Introduction

On a pris conscience que la croissance démographique dans le « tiers monde » est devenue l'un des plus grands défis que doit relever l'humanité si elle veut faire en sorte que notre coexistence sur la terre demeure digne de l'homme. La croissance démographique confronte de nombreux pays du « tiers monde » à des problèmes humanitaires et socio-économiques pratiquement insolubles, en particulier sur le plan de la sécurité sociale, de la lutte contre la famine ou du développement économique. Nous aussi, dans le monde occidental, sommes concernés par cette évolution : cela ne constitue pas seulement un problème au niveau de la coopération économique, mais affecte aussi notre responsabilité morale. Avec ses conséquences écologiques, enfin, la croissance démographique nous concerne tous maintenant de façon plus directe que jamais auparavant.

Pour débattre de ces questions dans les cercles politiques, il est indispensable d'être parfaitement informé de la situation et des développements à prévoir ainsi que des causes et des conséquences de la croissance démographique. Tel est le propos de la présente brochure. Au premier chapitre, nous présenterons notamment les informations dont nous disposons en ce qui concerne les statistiques. Au deuxième chapitre, nous nous poserons la question de savoir comment réagit le droit de l'homme à la reproduction à l'égard des faits réels de nature sociale et individuelle dans notre monde. Le foyer de tensions entre le droit à la reproduction et les conséquences de ce droit est manifeste. Le problème crucial, à ce propos, est le fait que, dans les régions où sévit la pauvreté, les enfants sont fréquemment la seule et unique protection contre les aléas de la vie quotidienne. Réduire le nombre des enfants sans abolir les causes pour lesquelles on désire avoir beaucoup d'enfants signifierait priver les pauvres de leur seule et unique espérance. Simultanément, avoir un grand nombre d'enfants constitue aussi un problème pour l'ensemble de la société. Dans de telles conditions, la liberté de la reproduction achoppe donc pratiquement sur les réalités et devient une tâche de la politique démographique. Ce problème crucial, qui concerne tous les habitants des pays en développement, et qu'il est absolument indispensable de résoudre pour assurer la survie des plus pauvres d'entre eux, doit trouver une solution en priorité. Résumée en une formule concise, l'ébauche de solution est donc : moins d'hommes grâce à moins de pauvreté, et non pas : moins de pauvreté grâce à moins d'hommes.

Le troisième chapitre, enfin, se consacre à la responsabilité, avec les stratégies politiques et les considérations éthiques individuelles, que cette situation implique de chacun de nous. Les pays en développement et les pays indus-

trialisés sont concernés au même titre et doivent trouver en commun des remèdes ; mais, en raison de leur responsabilité historique et des possibilités dont ils disposent, les pays riches auront un rôle spécifique à jouer. A partir du moment où le problème de la pauvreté, qui constitue une menace pour la vie, est en passe de trouver une solution, les êtres humains des pays en développement ont la responsabilité de moduler leur comportement procréateur en fonction des nouvelles situations. C'est pourquoi le planning familial est l'ultime considération évoquée ici. La promotion du planning familial ne doit pas être un moyen réservé aux civilisations économiquement riches pour endiguer une «explosion» démographique qui leur semble dangereuse, mais il doit être une aide permettant d'obtenir une nouvelle liberté une fois que la détresse aura été éradiquée.

1. De quoi est-il question ?

1.1 Les pays en développement

Nous nous sommes habitués à percevoir le monde de notre point de vue d'Européens. Dès que nous abordons notre thème, ce problème devient manifeste : lorsque nous parlons de pays «en développement», ne procédons-nous pas, en cette occasion, de nos objectifs de développement ? Ou, lorsque nous parlons du «tiers monde», ne procédons-nous pas de ce que nous sommes le «premier» ?¹ Ce dilemme de principe ne peut trouver une solution dans le présent essai, mais il convient de l'évoquer. C'est pourquoi nous vous prions de faire preuve de compréhension pour le fait que, dans la présente brochure, nous restions attachés aux notions «pays en développement» et «tiers monde».²

Ces notions ne sont pas seulement eurocentriques, elles simplifient même à un degré illicite. «Le» «tiers monde» ou «les» «pays en développement» n'existent pas : par ces notions, nous jetons dans le même panier des pays très pauvres et relativement riches (en termes de revenus per capita moyens)³, des pays agricoles et d'autres qui sont dans la voie de l'industrialisation («des pays-seuil»), ainsi que des Etats, selon les cas, profondément ou peu endettés. En ce qui concerne d'autres facteurs, également – le degré de sophistication des forces productives, la croissance démographique, la stabilité des systèmes gouvernementaux – ces pays divergent très fortement les uns des autres.

Nous ne voulons pas définir ici la notion de «tiers monde», mais analyser la croissance démographique, aussi l'énumération de ses caractéristiques structurelles hétérogènes servira-t-elle de repère d'orientation. Mais il doit être clair que toute déclaration globale sur «la» politique de développement ou «le» développement démographique dans le «tiers monde» est une abstraction qu'il convient d'interpréter en fonction de la situation spécifique de chaque pays en développement. En revanche, il existe des évolutions qui sont communes à presque tous les pays en développement, même si cela est plus ou moins caractérisé. L'une de ces évolutions génériques est la croissance démographique, dont la hausse aujourd'hui rapide peut être observée dans presque tous les pays du «tiers monde».

Par développement, on n'entend pas seulement la croissance industrielle, mais, en réalité, le relèvement du niveau de vie. Cela implique une amélioration des conditions de vie qui soit digne de l'homme. Ces conditions sont les suivantes :

- Les besoins fondamentaux («basic needs»), parmi lesquels figurent des critères minima en termes de consommation privée (alimentation, logements et vêtements disponibles en quantités suffisantes) ainsi que prestations de services vitales de la collectivité (organismes de santé publique et d'éducation, approvisionnement en eau potable et existence d'installations sanitaires) ;
- Besoins plus sophistiqués, parmi lesquels figurent en première ligne la liberté, la participation, le droit au travail, la sécurité sociale, l'information, le repos et les loisirs.

Quand on cherche à définir et préciser le niveau de vie, on s'aperçoit que la notion de développement a des dimensions sociales, politiques et économiques, ces trois niveaux exerçant une interaction les uns sur les autres.

1.2 Développement démographique : statistiques⁴

Au cours des premiers millénaires, l'humanité a eu besoin de plus de mille ans pour doubler. L'évolution à l'époque contemporaine européenne a fait diminuer de façon draconienne la durée de ce doublement : de 1650 à 1750, la durée nécessaire est passée à environ 170 ans. Au cours de notre siècle, l'«explosion» démographique est devenue un problème global. En 1970, le taux de doublement global était tout juste encore de 35 ans.

En chiffres absolus, le tableau est le suivant :

Durée	Population
Au moment de Jésus-Christ	env. 0,3 mrd
1650	env. 0,5 mrd
1750	env. 0,8 mrd
1850	env. 1,3 mrd
1900	env. 1,65 mrd
1950	2,5 mrd
1960	3,0 mrd
1970	3,7 mrd
1980	4,4 mrd
1988	5,2 mrd
2000	6,25 mrd (?)
2025	8,5-10 mrd (?)
2125	10-14 mrd (?)

La croissance démographique à l'échelle mondiale depuis les années 50 est surtout imputable aux mutations survenues dans les pays en développement. Son indice de mesure est le taux de croissance⁵, qui, en Europe, a été en moyenne de 0,5 % entre 1650 et 1950, de 2 % en 1950 dans les pays en développement et a atteint son apogée en 1965, avec 2,4 % ; aujourd'hui, dans les pays en développement, ce taux est de nouveau de 2 %, et de 0,3 % en Europe. L'ampleur de cette augmentation devient plus tangible quand on sait qu'une croissance annuelle de 3 % signifie que la population se multiplie par huit en 70 ans, alors que, avec un taux de croissance annuelle de 1 %, elle ne fait «que» doubler durant la même période. En chiffres absolus, cette évolution signifie pour 1988 une augmentation de la population mondiale de 90 millions, plus de 90 % de cette augmentation revenant aux pays en développement. Concrétisons encore ce chiffre : une augmentation de 90 millions d'êtres humains par an signifie environ 250.000 naissances par jour ou plus de 10.000 hommes par heure. En d'autres termes, en largement sept mois, cette croissance équivaut à la population de l'Allemagne fédérale. Mais on peut faire d'autres comparaisons : à l'heure actuelle, l'humanité augmente d'un milliard d'hommes en environ 12 ans. Cette tendance à la hausse va perdurer, car les hommes en âge de procréer pendant les prochaines années sont déjà nés, si bien que le taux d'êtres humains vivant dans le «tiers monde» – qui est d'environ 75 % aujourd'hui – devrait passer à plus de 80 % en l'an 2000.

Connaître l'évolution des deux paramètres déterminants de l'évolution démographique – fécondité et mortalité – est nécessaire pour faire des pronostics sur la hausse future. Pour cela, on part des principes globaux suivants :⁶

1. La fécondité diminue, bien qu'elle soit encore très élevée en moyenne dans les pays en développement. Une baisse significative de la fécondité est notamment constatée dans quelques pays d'Asie et d'Amérique latine, mais non dans les pays d'Afrique sub-sahariens. Les taux de fécondité, avec en moyenne plus de quatre enfants par femme en Amérique latine et en Asie ainsi que plus de six enfants en Afrique, sont encore nettement plus élevés que les taux européens, d'environ deux enfants.
2. La mortalité est en régression partout. Or, comme la baisse des taux de décès se stabilise graduellement, elle va moins influencer la croissance démographique que dans les années cinquante et soixante.⁷ La mortalité infantile dans le «tiers monde» est toutefois encore nettement plus élevée qu'on ne l'avait cru jusqu'ici.

Partant de ces paramètres, on peut prévoir plus de six milliards d'êtres humains à la fin du millénaire, pour un taux de croissance global de 1,8 %. Selon l'évolution, le seuil des dix milliards sera franchi entre 2025 et 2125. A cette occasion, la population des pays actuellement développés ne passera que

de 1,2 à 1,4 milliard, alors que les actuels pays en développement verront leur population passer de 3,6 à 8,4 milliards d'êtres humains. Selon les projections les plus récentes de l'ONU, une stabilisation devrait être obtenue au plus tôt aux alentours de 14 milliards d'êtres humains⁸, et ce, si toutes les mesures contraceptives devaient s'avérer vaines.

Quelques exemples pour illustrer la croissance démographique : en l'an 2050, l'Inde devrait être la nation la plus densément peuplée de la terre, avec 1,7 milliard d'habitants, soit plus que tous les pays industrialisés pris ensemble. Le Bangladesh (dont la surface équivaut sensiblement à celle des Länder fédérés que sont la Bavière, le Bade-Wurtemberg, la Hesse, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre) devrait avoir en 2150 une population de 450 millions d'hommes, soit quinze fois plus que ces Länder. Le Nigéria, l'Éthiopie, le Zaïre et le Kenya, qui sont parmi les plus peuplés des États d'Afrique, auraient une population respective de 620, 230, 170 et 150 millions d'habitants et, enfin : le groupe de pays de l'Afrique sub-saharienne et de l'Asie du Sud (actuellement les pays les plus pauvres avec les croissances démographiques les plus élevées) représenterait 50 % de la population mondiale, taux qui est déjà de 30 % à l'heure actuelle.

Outre ces facteurs, il existe une multitude d'inconnues. Deux de ces facteurs, dont les conséquences seraient une nouvelle désastreuse et qui corrigeraient à la baisse les taux de croissance, sont la situation écologique et le sida. Si les processus de savannisation et de désertification se poursuivent au rythme actuel, cela pourra diminuer si fortement la base alimentaire que des famines décimeraient la population. Pour l'Afrique, par exemple, on craint qu'il ne se produise des millions et des millions de morts par suite de famines au cours des prochaines années (sans oublier que, aujourd'hui déjà, 40.000 enfants meurent chaque jour dans les pays en développement par suite de la famine et des maladies inhérentes à la malnutrition). Il est encore plus difficile d'évaluer l'inconnue qu'est le sida. S'il est vrai qu'un tiers de la population de la Tanzanie, comme l'a déclaré en juin 1989 le président de ce pays, est atteinte du sida et si l'on peut généraliser ce nombre, il risque de se produire des baisses draconiennes de la croissance démographique tant que cette maladie sera incurable. Enfin, nous savons beaucoup trop peu de choses de l'autorégulation possible, si bien que les projections susmentionnées dépassant l'an 2000 et, a fortiori, le XXII^{ème} siècle sont extrêmement incertaines.

1.3 Structure démographique : modifications qualitatives

La croissance rapide de la population modifie aussi, simultanément, la *pyramide des âges*. Les pays en développement ont une pyramide des âges relativement «jeune» :⁹ ainsi, par suite d'une fécondité élevée et d'une baisse de la

mortalité infantile dans le « tiers monde », environ 40 % de la population est âgée de 15 ans ou moins. Dans les pays comme le Kenya, où la natalité a peu ou pas du tout régressé, plus de la moitié des membres de la société a moins de 15 ans, alors que ce taux des tranches d'âge est de 20 à 25 % dans les pays « développés ». Pour les pays en développement, cette pyramide des âges signifie que le taux des naissances va rester élevé, car une grande partie de la population se trouve en âge de procréer.¹⁰

Une autre conséquence de cette pyramide des âges est que, dans les prochaines années, de plus en plus de jeunes gens seront en âge de travailler. Dans les pays où la baisse de la natalité a commencé vers le milieu des années soixante, la croissance du réservoir de main d'œuvre commence, certes, à s'atténuer ; mais le nombre absolu de la nouvelle main d'œuvre va cependant continuer d'augmenter jusqu'au début du siècle prochain. De même, les autres tranches d'âge de la population vont continuer à augmenter plus vite dans les pays en développement que dans les pays développés. Ainsi, par exemple, le nombre des plus de 65 ans va presque doubler jusqu'à l'an 2000. Cela met en évidence l'urgence d'un système d'assurance vieillesse extrafamilial. Une autre caractéristique de la croissance démographique du « tiers monde » est *l'urbanisation* croissante. Le sens donné à cette notion varie de pays à pays et toute comparaison suscite donc des réserves. Ceci dit, pour la situation globale, on peut déclarer que, en l'an 1980, environ les deux tiers de la population d'Amérique latine vivaient dans des villes (un taux qui n'a été atteint qu'en 1950 par les pays aujourd'hui « développés ») ; en l'an 2000, ce taux sera des trois quarts.¹¹ Les pays pauvres d'Asie et d'Afrique sont, en comparaison, encore essentiellement ruraux avec un taux de population urbaine de 25 %. Enfin, les plus grandes villes du monde se trouvent de plus en plus dans les pays en développement. Entre 1950 et 1980, le taux de la population vivant dans des villes de plus de cinq millions d'habitants y est passé de 2 % à 14 %. En ce qui concerne ce processus d'urbanisation, la Banque mondiale a pronostiqué que le taux de la population urbaine pour la moyenne de tous les pays en développement, qui est passé de 22 % en 1950 à plus de 35,4 % en 1980, atteindra 43,3 % en l'an 2000, la banque procédant pour ce faire d'une augmentation moyenne de la population de 3,5 % par an dans les villes et de 1,1 % à la campagne. A titre comparatif, la population globale des villes augmente deux fois plus vite que celle des campagnes.¹² Dans les villes, le taux de la population en âge de procréer est très élevé ; cela est dû au nombre important des migrants des régions rurales. La majeure partie des migrants affluant dans les villes, jusqu'ici évalués à 330 millions, est ainsi âgée de 15 à 29 ans.¹³ Une analyse régionale différenciée du processus d'urbanisation révèle que c'est l'Amérique latine qui présente le taux de concentration urbaine le plus élevé. La notion d'« urbanisation » demande à être interprétée, car les problèmes sont essentiellement inhérents à la métropolisation. C'est pourquoi il semble nécessaire d'aspirer à détendre la

situation des métropoles par le biais d'une urbanisation à l'échelle de l'homme. Un problème crucial sera à cette occasion la dissolution des structures de clan séculaires, qui ont assumé la fonction de sécurité sociale. L'auto-éruption de la pauvreté sera exponentielle. Ce problème montre une nouvelle fois clairement combien les gouvernements du « tiers monde » assument ici une part de responsabilité.

2. La liberté

2.1 Considérations éthiques : le droit de l'homme à la reproduction

Les statistiques constituent la base de données dont doivent procéder toutes les considérations ultérieures. Si elles recommandent une restriction de la croissance démographique, toute discussion éthique sur les mesures de politique démographique doit néanmoins prendre en considération le droit à la reproduction, qui est l'un des droits fondamentaux de l'homme. La proclamation solennelle de ce droit a été faite par la Conférence internationale pour les droits de l'homme de Téhéran en 1968. Elle a proclamé le droit de décider librement, sous sa propre responsabilité et en étant informé, quant au nombre des enfants et à l'intervalle de leurs naissances.¹⁴ Depuis, ce droit a été confirmé à plusieurs reprises¹⁵. En contrepartie, pour garantir la liberté parallèlement à la solidarité sociale, des principes directeurs et mesures sont indispensables en matière de politique démographique. Les milieux les plus vastes en ont pris conscience au plus tard lors de la Conférence sur la population mondiale de Bucarest, en 1974.

La liberté de décision s'inscrit donc dans un cadre de comportement social et économique et se voit donc imposer des limites très claires. Se réclamer de cette liberté sans vouloir respecter ce contexte est illusoire. Ce sont ces conditions qui font l'objet des considérations suivantes.

2.2 Les conditions sociales de la liberté

2.2.1 La théorie de la « mutation démographique »

Un retour en arrière sur notre propre histoire révèle que le droit individuel à la liberté de procréer n'a pas été exercé hors du cadre des conditions imposées

par la société. Les restrictions au mariage ou le «contrôle du comportement procréateur»¹⁶, «contrôle que l'on peut, sans exagérer, qualifier de public et qui serait pratiquement inimaginable aujourd'hui», dans une société paysanne, en faisaient ainsi partie.

En outre, le comportement procréateur s'inscrit dans un contexte étroit avec le déroulement pansocial de l'évolution démographique, que l'on décrit par la théorie de la «mutation démographique». Celle-ci procède de ce que, dans une société qui respecte un certain équilibre démographique, l'excédent des naissances ne doit être que légèrement supérieur au taux des décès, pour que la population n'augmente ou ne diminue que légèrement ou même reste identique. Dans les sociétés traditionnelles, les taux des naissances et des décès sont élevés : si beaucoup d'enfants meurent, il faut en engendrer beaucoup afin que quelques-uns puissent au moins survivre. Dans l'Europe précontemporaine et dans les actuels pays en développement, cette stabilité a surtout été déséquilibrée par la baisse du taux des décès. Cela a été le cas en Europe, lorsque les enseignements de la révolution médico-hygiénique se sont imposés. La baisse du taux des décès et le niveau toujours élevé du taux des naissances se sont traduits par une augmentation démographique rapide au XVIII^{ème} et au XIX^{ème} siècles. Dans les pays en développement, aussi, les progrès de la médecine (notamment les vaccinations et les mesures préventives en faveur des nourrissons et lors des grossesses) ont fait diminuer de façon décisive la mortalité infantile et des mères.

L'Europe a été épargnée par les famines de grande ampleur, même si les guerres et les épidémies ont exigé un lourd tribut. Bairoch a souligné que, dès la charnière du XVII^{ème} siècle, autrement dit avant l'époque de la vapeur au charbon et avant les débuts de la chimie de l'agriculture, une révolution s'était produite dans des vastes pans de l'agriculture d'Europe occidentale, révolution qui s'était traduite par des augmentations notables de la production. Il cite notamment l'élimination des jachères, l'instauration de nouveaux genres de légumes, l'amélioration des appareils aratoires traditionnels et l'arrivée de nouveaux appareils ainsi que le recours accru aux animaux de trait.¹⁷ Ces progrès techniques simples n'auraient pas pu s'imposer s'ils n'étaient pas allés de pair avec des modifications de nature politique et institutionnelle, la modification de la constitution agricole et des changements des formes d'organisation (par ex. la suppression de la culture obligatoire)¹⁸. Selon lui, on pourrait donc parler d'une révolution technico-sociale dans le domaine de l'agriculture, grâce à laquelle a été créée une base d'alimentation, de main d'oeuvre et de capital pour la révolution industrielle qui s'ensuivit, laquelle a, à son tour, déclenché d'autres poussées de modernisation dans l'agriculture. Un rôle important a été joué, enfin, par la possibilité d'exploiter les ressources des colonies pour l'économie européenne.

Ces augmentations de la production agricole ont accru généreusement le

potentiel alimentaire, tandis que le développement industriel a créé des emplois et généré du pouvoir d'achat pour les produits agricoles. Mais ce développement ne s'est pas effectué régulièrement en Europe non plus. Il suffit de penser au déséquilibre de la répartition du capital, à la paupérisation, qui a fourni matière à Karl Marx pour sa critique du capitalisme, mais aussi aux problèmes de l'exode rural ainsi qu'aux parfois importants courants d'émigration. A long terme, le résultat a cependant été une plus grande aisance pour de vastes couches de la population et, donc, une modification du comportement procréateur dans le sens de la «théorie de la mutation démographique» : les taux des naissances et des décès se sont stabilisés à un niveau relativement bas. L'émergence graduelle de formes de sécurité sociale non assises sur la famille ont eu le même effet.

Contrairement à cela, des processus analogues se sont déroulés différemment dans le «tiers monde». Ainsi ne s'est-il pas produit, dans le «tiers monde», de développement constant de l'agriculture, et l'adaptation aux conditions nouvelles ne s'effectue que lentement. Il n'existe pas d'économie mondiale qui travaille essentiellement en faveur des pays en voie de développement. Il n'y a pas eu non plus de révolution industrielle. «L'explosion démographique a eu lieu sans que ne se soit produite auparavant une révolution agricole qui aurait réuni la base d'alimentation et de capital (ou de revenus) et sans qu'une révolution industrielle à l'image du modèle néo-européen à fort taux de main d'œuvre n'ait créé des emplois pour des millions et des millions d'hommes».¹⁹ Les pays en développement ont essentiellement perdu leur équilibre démographique non pas à cause des évolutions intrinsèques à leurs sociétés, mais à cause de l'exportation et de l'expansion de la culture occidentale. Mais les «rejets» des mutations démographiques ont aussi, à un point décisif, leur origine dans un problème intrinsèque à la société : il est fréquent que, dans les pays en développement, les hommes ne se rendent pas compte ou à un moment tardif que les conditions-cadre du comportement procréateur ont changé. Il est fréquent que la baisse de la mortalité infantile, notamment, n'entraîne pas une diminution rapide du taux d'accouchements. Une adaptation aux nouvelles conditions n'a pas lieu ou ne s'effectue que lentement.

2.2.2 Les enfants : une assurance contre la pauvreté

Or, si l'on analyse les raisons concrètes qui entraînent l'excédent de naissances élevé d'aujourd'hui, on soulève un réseau complexe de conditions. Parmi les multiples causes, les spécialistes sont cependant pratiquement unanimes à nommer un problème-clef : la pauvreté.

Le problème fondamental est d'une simplicité désarmante : dans une société où il n'existe pas ou pratiquement pas de couverture sociale – autrement dit pas d'assurance maladie ni retraite, pas d'assurance contre l'invalidité ou le

chômage – les enfants sont la seule et unique assurance, une assurance pour les aléas de la vie quotidienne. Des sondages empiriques confirment aussi cet état de choses : si l'on met en corrélation la notion de pauvreté avec le paramètre monétaire du revenu per capita et si l'on considère le phénomène de la pauvreté au niveau de l'ensemble de la société, les analyses empiriques confirment le rapport entre un faible revenu per capita et une fécondité élevée.²⁰ Et l'on constate en particulier que le revenu per capita des 40 % d'hommes les plus pauvres de la population présente une corrélation négative – d'une grande importance statistique – avec le taux des naissances. On constate rapidement une aggravation des problèmes : par suite de la pauvreté croissante de masses entières, on voit aussi augmenter le nombre de ceux qui veulent se prévenir contre une pauvreté croissante avec un nombre toujours plus grand d'enfants. Or le résultat n'en est pas plus de sécurité, mais plus de pauvreté, ce qui implique que l'on engendre encore plus d'enfants – un cercle vicieux. Dans beaucoup de pays en développement, le passage à un nouvel équilibre démographique ne s'effectue pas, ou à un degré seulement très limité. Dans leur contexte de prise de décision ici décrit, les hommes agissent de façon subjectivement rationnelle et en tenant compte des circonstances. Mais des décisions subjectivement correctes peuvent – comme l'interaction entre la pauvreté et le nombre d'enfants le prouve – avoir des conséquences fatales pour l'ensemble du système et, dans ce sens, être objectivement inadéquates.

En outre, en tant que main d'oeuvre, les enfants contribuent directement, dès leur plus jeune âge, aux revenus de la famille (travail rémunéré, aide fournie dans l'exploitation agricole de la famille ou dans le secteur informel), mais aussi indirectement (aide des parents dans le ménage). Certes, élever des enfants entraîne des coûts pour les parents, sans oublier le manque à gagner de la mère, mais, plus tard, ces pertes sont en partie compensées par les enfants. Comme la notion de pauvreté n'a pas seulement une dimension matérielle, mais se manifeste tout autant par un sentiment de peu de valeur et de désarroi de l'individu, ce facteur peut aussi inciter à avoir une progéniture importante : pour les membres pauvres de la société, les enfants sont souvent la seule chose qu'ils possèdent et qui leur donne un sentiment de leur propre valeur.

Un nouvel équilibre démographique est donc lié à l'éradication de la pauvreté des masses. Au moment de prendre des mesures éventuelles contre la pauvreté, il convient de procéder de ce que la lutte contre la pauvreté a une puissante composante politique. De telles mesures doivent aussi prendre en considération le fait que la pauvreté est le résultat d'une multitude de facteurs interdépendants, dont la composition et la pondération varient dans les divers systèmes. La pauvreté doit donc être envisagée sous toutes ses manifestations («variétés»), par exemple en tant qu'alimentation insuffisante, qu'accès insuffisant aux prestations de services sanitaires, en une faible éducation et en un destin de marginal. La lutte contre la pauvreté n'est cependant pas seulement

un instrument de politique démographique, mais bien plus un objectif autonome de politique de développement. Enfin, un enseignement commence entre-temps à prévaloir, à savoir que – au lieu d'un planning purement familial – il convient d'encourager le développement global dans l'objectif d'un épanouissement homogène de l'homme et que, ici, la stratégie de satisfaction des besoins fondamentaux revêt une importance particulière (cf. Déclaration de la Conférence sur la population mondiale de Mexico, N° 8).

Pour les considérations stratégiques qui aspirent à une modification du comportement procréateur, on peut déclarer, tout en tenant compte de la théorie de la mutation démographique, que : des modifications réelles ne seront possibles que si tout le système se modifie. En particulier, la population et l'économie doivent être considérées comme deux pans de l'ensemble du processus social²¹. Toute politique démographique qui ne tiendrait pas compte de tels contextes et miserait uniquement sur le planning familial au sens strict du terme serait condamnée à l'échec.

2.2.3 Les enfants : plus qu'une garantie de survie

Outre la pauvreté, il existe, dans le contexte complexe de la croissance démographique, beaucoup d'autres raisons expliquant ce taux des naissances toujours important. Il faut notamment penser à la situation des femmes. Fréquemment peu élevé, leur niveau d'éducation ne leur laisse souvent guère d'autre alternative en dehors du couple et des enfants. C'est ainsi que, selon des sondages empiriques, le taux de fécondité est le plus élevé chez les femmes qui n'ont reçu qu'une formation (scolaire) de moins de quatre ans.²² Pour la majorité des jeunes femmes, cette courte période de formation ne laisse guère poindre d'intérêt et de possibilités pour les activités extrafamiliales, si bien que leur vie se concentre sur l'accouchement des enfants et leur éducation. Mais, en raison de la dépendance économique (qui est elle aussi une conséquence de moins bonnes chances de travail²³ et d'un statut social inférieur), aussi, beaucoup de femmes se voient contraintes à prévenir une disparition du «gagne-pain» traditionnel de la famille par une nombreuse progéniture (de préférence de sexe masculin).²⁴

Enfin, dans les pays en développement, le désir d'avoir des enfants est marqué au plus haut point par des facteurs méta-économiques qui sont déterminés par des valeurs et des normes culturelles et traditionnelles. Ainsi le nombre important d'enfants souhaités s'explique-t-il en partie par le fait que les familles numériquement importantes ont une influence sociale et politique non négligeable ou que la valeur de l'homme et/ou de la femme se mesure au nombre des enfants engendrés ou qui ont vu le jour, à l'occasion de quoi il est fréquent que l'on préfère des fils. Souvent, une femme n'est épousée que lorsqu'elle a prouvé être féconde. Dans de nombreux pays,

enfin, par exemple en Malaisie, la croissance démographique est voulue par l'Etat.

De même, les conceptions religieuses influent sur le voeu d'avoir des enfants. Dans de nombreuses religions, les enfants sont la preuve de la faveur divine. A l'époque biblique, ne pas avoir d'enfants était considéré comme une punition. Dans l'Islam, la croyance que Dieu se chargera des enfants est propice au comportement procréateur ; et c'est précisément dans les pays islamiques que les mesures de politique démographique s'avèrent rarement couronnées de succès. Pour les religions autochtones d'Afrique, les enfants sont une bénédiction de Dieu, une «force vitale», qu'il faut retransmettre. Réduire le nombre des enfants revient à réduire la vie existante et possède donc une connotation négative, la vie de célibataire est pratiquement rejetée.

2.2.4 Quelles charges la terre peut-elle supporter ?

Depuis longtemps, les scientifiques se demandent quand l'évolution démographique atteindra une ampleur telle qu'il ne sera plus possible de nourrir en quantités suffisantes tous les hommes. Pour répondre à cette question, ils ont fait de nombreux calculs spéculatifs quant à la capacité d'alimentation de la terre. Des estimations en fonction d'une consommation donnée de calories ont ainsi révélé une capacité agricole comprise entre 7,5 et 11,4 milliards d'êtres humains. Pour ce faire, il a été procédé d'une surface arable de 1,5 milliard d'hectares, superficie qui excède, certes, légèrement les 1,4 milliard d'hectares exploités actuellement, mais est nettement inférieure à la superficie maximale considérée comme exploitable, qui devrait être de 3,4 milliards d'hectares.²⁵ Dans cette mesure, on a donc encore une certaine marge. D'autres possibilités d'accroître la production alimentaire résident, pour les experts, dans une hausse de la productivité des surfaces agricoles.

Même si ces perspectives inspirent une certaine confiance, il convient toutefois de ne pas oublier deux choses : d'une part, si l'on peut établir un équilibre de l'offre et de la demande de denrées alimentaires à l'échelle mondiale, cela ne sera pas réalisé pour chaque pays. Comme les augmentations de production seront possibles essentiellement dans les Etats industrialisés, cela signifiera pour les pays en développement une dépendance accrue de la sauvegarde alimentaire à l'égard du «premier» monde, avec toutes les conséquences que cela implique.²⁶ D'autre part, l'exploitation de la capacité agricole risque d'entraîner une telle charge écologique pour la terre que le maintien à long terme des capacités alimentaires calculées ne semble pas possible.²⁷ D'autres charges seront aussi inhérentes aux produits dont ces êtres humains auront besoin, au-delà de leur alimentation : l'énergie, l'eau, les vêtements, l'habitat, pour ne citer que quelques-uns des besoins fondamentaux. Enfin, en dehors du secteur agricole, également, se profile la menace de problèmes écologiques d'une ampleur

jusqu'ici inconnue, qui risquent de limiter encore plus fortement que supposé jusqu'à présent la tolérance de la terre et la possibilité d'héberger des êtres humains. Ces problèmes ne pourront trouver une solution que dans la responsabilité globale des pays industrialisés et des pays en développement.

3. La responsabilité

3.1 La responsabilité du point de vue éthique

La mise en oeuvre optimale du développement de l'homme ainsi que de ses intérêts individuels et sociaux dans la dignité et la liberté doit constituer le critère suprême à la prise de toute décision qui est de nature et destinée à exercer une influence qualitative et quantitative sur l'évolution démographique. Une évolution démographique optimale est toujours un processus qui procède de l'intégralité de l'homme et de l'humanité. Ce n'est pas seulement un paramètre économique, mais elle possède une qualité personnelle. Elle ne découle pas d'elle-même ni de simples mouvements de balancier d'un comportement factuel, de même qu'elle n'est pas un destin imposé de l'extérieur ou «d'en haut» à l'homme au mépris de sa liberté. Dans cette évolution se reflète bien au contraire l'homme qui se réalise dans la raison et la liberté.

Les considérations ci-dessus ont montré clairement que la croissance démographique et le comportement procréateur sont ancrés dans un cadre socio-culturel et dans des structures de motivation personnelles. La responsabilité implique donc un rapport de coopération entre des partenaires différents : les responsables des conditions-cadre et les parents responsables à titre personnel.

Cela sous-entend une modification des conditions-cadre tant externes qu'internes. En ce qui concerne les conditions-cadre externes, la balle est essentiellement dans le camp des pays économiquement développés : non seulement parce que, pour des raisons éthiques, ils devraient partager leurs richesses avec les pays plus pauvres, mais parce que, du fait de l'histoire de leur expansion, ils ont une dette à rembourser à l'égard de ces pays. En ce qui concerne les conditions-cadre internes, ce sont les structures hégémoniques internes qui sont remises en cause. Il n'est pas rare qu'elles soient caractérisées par des élites extrêmement riches. Elles n'ont pas de dette moins grande à rembourser. Enfin, un contrôle de la croissance démographique ne sera couronné de succès

que si l'on s'attaque aussi à cette tâche dans les pays en développement simultanément et, ainsi, si l'on agit en commun.

La condition à l'exercice individuel de la responsabilité est l'accès à des informations suffisantes, ainsi que l'a déjà exigé la Conférence sur la population de Téhéran en 1968. Les informations doivent expliquer à l'homme les particularismes factuels de sa situation, lui faire prendre conscience de ses possibilités d'action et lui inculquer sa responsabilité à l'aide des motivations et objectifs sociaux et éthiques à atteindre.

3.2 Stratégies politiques

3.2.1 *Modification des relations économiques*

Un problème difficile est constitué par le déséquilibre des relations d'échanges économiques entre les pays industrialisés et les pays en développement. Ce régime présente de multiples distorsions et la discussion au sujet d'un nouvel ordre économique mondial plus équitable est la preuve que l'on réfléchit à ces problèmes. L'«option prioritaire pour les pauvres» acceptée dans l'Eglise catholique ne vaut pas seulement, dans cette mesure, pour les cas de détresse individuels, mais aussi dans le contexte international.

Notre propos n'est pas de mener une discussion intensive sur les problèmes économiques, même s'ils sont prioritaires dans la lutte contre la pauvreté ; il ne peut s'agir non plus d'évoquer les questions hégémoniques ni les craintes que nous nourrissons pour nos privilèges, mais il convient de nommer quelques aspects de notre responsabilité, à titre d'exemple : notre avance technique et scientifique doit être mise à profit dans l'intérêt de tous. Un transfert de techniques non différencié peut cependant s'avérer extrêmement problématique dans la perspective d'une répression de la pauvreté. C'est pourquoi la recherche devrait se concentrer plus fortement sur les procédés qui tiennent compte des besoins des sociétés aux divers stades de développement socio-économique. Le but en est en principe de mettre en oeuvre un faisceau d'objectifs, à savoir l'augmentation de la production tout en relevant le plus possible le niveau de l'emploi et des revenus pour la grande masse de la population et tout en ménageant les ressources. A ce propos, la résurgence des méthodes traditionnelles et leur perfectionnement par la recherche scientifique peuvent s'avérer parfaitement efficaces et judicieux. Pour que de telles technologies puissent vraiment devenir efficaces en tant qu'instruments de lutte contre la pauvreté, il faut cependant, dans de nombreux cas, permettre aux pauvres d'accéder plus facilement aux ressources productives, par exemple aux terres et à l'eau, mais aussi à l'éducation ainsi qu'aux débouchés. Ici comme, d'ailleurs, pour la solution des problèmes de répartition, des muta-

tions politiques et institutionnelles – par exemple une réforme agraire ou une réforme des systèmes de marché déficitaires – sont en règle générale indispensables. Autres exemples : l'aide à la mise en place d'une infrastructure relativement simple et d'une industrie privilégiant l'emploi dans les pays sous-développés ; le ménagement des ressources naturelles et nouveaux matériaux dans les Etats industrialisés ; l'ouverture internationale des marchés aux produits provenant des pays en développement par l'abandon du protectionnisme dans les pays très industrialisés ; une aide en personnels importante pour la mise en place de systèmes d'éducation et de formation dans le « tiers monde » ; et, enfin, une augmentation sensible de l'aide au développement, telle qu'elle est régulièrement réclamée lors des diverses conférences économiques.²⁸

3.2.2 Les mesures étatiques

La question de savoir si un Etat est même habilité à prendre des mesures de politique démographique prête à contestation.²⁹ Les détracteurs de telles mesures se retrouvent dans différents camps. La situation démographique à longterm a été considérée comme faisant partie d'un ordre divin dans lequel la planification de la population n'incombait pas à l'homme ; d'autres reprochaient à de telles mesures l'absence de succès ; un troisième argument voit dans les mesures de politique démographique une menace pour les droits individuels à la liberté des parents ; enfin, d'aucuns argumentent que de telles mesures ne font que détourner l'attention du problème crucial, la crise du système économique mondial.

En contre-partie, les partisans des mesures de politique démographique rétorquent que le désir individuel d'avoir des enfants n'entraîne pas nécessairement un développement satisfaisant pour le développement global de la population ; il peut même se produire des situations dans lesquelles des droits équivalents ou prioritaires d'autrui – dont font partie des conditions de vie supportables pour les générations futures – exigent des mesures de politique démographique. C'est aussi pourquoi la politique démographique est considérée comme nécessaire parce que les mouvements de population constituent des tendances à long terme, si bien que les effets des mesures actuelles ne se feront sentir que dans des dizaines d'années. A titre d'exemple, comme cela a été expliqué ci-dessus, le vœu de garantir la prévoyance vieillesse par le biais des enfants peut mettre en péril cette prévoyance précisément à cause des enfants.

Dans de telles situations, le théoricien est tenté de chercher une issue en faisant des distinctions subtiles. Une différenciation bien connue dans ce contexte est faite entre l'influence directe et l'influence indirecte. Une mesure directe consisterait par exemple en un prêt lié à l'état matrimonial, autrement dit à la procréation d'un nombre déterminé d'enfants, ou la distribution de

moyens contraceptifs ; des mesures indirectes seraient par contre, à titre d'exemple, des décisions de politique du logement ayant des répercussions secondaires sur le comportement procréateur. Le binôme direct/indirect dans le contexte des mesures de politique démographique est cependant plutôt susceptible de dissimuler le problème, car il fait souvent miroiter trop rapidement un consensus (par ex. dans les mesures directes le plus souvent rejetées), sans que le fond n'ait réellement été éclairci. Quant au droit à la libre décision, seule peut nous intéresser la question de savoir si et à quel point une mesure déterminée risque de menacer la liberté de décision.

La conséquence de ces principes éthiques est que toute mesure de coercition, par exemple par analogie aux lois de stérilisation adoptées par le Troisième Reich, sont repoussées sans discussion en tant que mesures de politique démographique. Le problème-clef se concentre sur la question suivante : quand les mesures économiques deviennent-elles des mesures coercitives ? Il va de soi que l'on ne peut faire ici une délimitation très stricte. Les différences sociales et le degré auquel on peut influencer sur un homme jouent un rôle considérable. Et, apparemment, il existe aussi une différence importante quant à savoir si la mesure doit promouvoir ou refréner le vœu d'avoir des enfants. Personne n'a jusqu'ici fait valoir que les allocations familiales sont susceptibles d'influer sur la libre décision. Même en cas de hausse sensible de cette prestation, ce ne serait guère formulé comme réserve. Lorsque, par exemple, l'Etat impose un prélèvement financier à partir du deuxième ou du troisième enfant, cette intervention est ressentie différemment. Selon le poids de cette ponction, une telle menace peut avoir un incontestable caractère de coercition. La tentative de forcer les femmes ou les hommes à accepter une stérilisation opératoire en faisant miroiter des primes semble tout aussi problématique. Les mesures draconiennes préconisées par Indira Gandhi ont en tout cas suscité la résistance dans de larges couches de la population.

3.2.3 Eradiquer la pauvreté

Après tout ce qui a été dit, la lutte contre la pauvreté des masses doit être au centre de toutes les stratégies qui visent à une modification de la situation sur le plan de la politique démographique. La maxime de la politique de développement ne peut donc pas être : moins de pauvreté en supprimant la croissance démographique, mais réduire la croissance démographique en éliminant la pauvreté de masse. A première vue, cette maxime a tout d'un jeu de mots. Mais, si on la prend au sérieux, elle implique une modification fondamentale des stratégies. Certes, l'acceptation du planning familial par la grande majorité de la population restera un objectif important ; mais l'expérience a prouvé que la propagation du contrôle des naissances est condamnée à l'échec si on ne réunit par les conditions essentielles à une existence digne de l'homme. Nous

avons déjà évoqué (3.2.1) la responsabilité qui incombe aux pays industrialisés dans tous ces domaines. Ce que nous voulons évoquer ici, ce sont les mesures qui doivent être exigées au niveau de chacun des Etats.

On peut tout à fait considérer la politique agricole comme un secteur-clef pour rompre le cercle vicieux de la pauvreté et du sous-développement. On ne peut contester que certains pays en développement sont parvenus à augmenter considérablement leur production agricole. Mais, à quelques exceptions près, ceci n'a profité qu'au secteur «moderne» de l'agriculture. La grande masse de l'agriculture traditionnelle a peu profité de ces processus ou en a même subi une incidence négative. Une véritable révolution technique et sociale n'a jamais eu lieu dans le secteur agricole. Une industrialisation ponctuelle a accéléré l'exode rural, une sélection plutôt négative ayant entraîné un «brain drain» hors des régions rurales. Dans les métropoles, les migrants n'ont trouvé que des possibilités de revenus insuffisantes : la pauvreté urbaine et la création de bidonvilles (1.3), phénomènes qui vont croissant, en sont la conséquence, comme décrit ci-dessus. Comme les événements le prouvent, les masses des pauvres des villes s'opposent avec succès aux efforts consentis par certains gouvernements pour instaurer une politique de marché agricole et de prix plus orientés vers les producteurs.

L'analyse ci-dessus permet – en simplifiant – d'en conclure la spirale suivante : les révolutions agricoles oubliées ou imparfaites sont une cause essentielle de l'aggravation de la pauvreté rurale, mais aussi urbaine. Les masses de pauvres qui se multiplient dans les villes et à la campagne ne réagissent pas à leur situation désastreuse en limitant leur fécondité, mais plutôt par le contraire. C'est pourquoi la négligence de l'agriculture et des régions rurales est une cause majeure de l'explosion démographique dans le «tiers monde».

Toute stratégie de lutte contre la pauvreté concernera toujours l'ensemble du système, car elle mène inéluctablement à un nouveau partage du pouvoir et des ressources. En cas de mutations en faveur des pauvres, il faut donc s'attendre à de profondes transformations du système social. Toutefois, il existe aussi des potentiels de conflit considérables entre les groupes-cible des pauvres, quelle que soit la définition qu'on leur donne.

Pour toutes les stratégies de lutte contre la pauvreté vaut ce qui vaut pour toutes les mesures de politique démographique, à savoir qu'elles sont condamnées à l'échec à long terme si elles n'accordent pas un statut élevé à l'auto-assistance.

Dans le domaine de la contraception et d'un statut de parent projeté dans un esprit de responsabilité, en particulier, il ne peut s'agir, par définition, que d'une auto-assistance sous l'angle de la liberté des droits de l'homme. On ne doit cependant pas oublier que l'auto-assistance ne peut s'épanouir de façon durable que si certaines conditions minima sont respectées.

3.3 La responsabilité de l'individu

3.3.1 Une condition : les informations

L'exercice d'une responsabilité individuelle dans le comportement procréateur présuppose que les femmes et les hommes soient informés des conditions dans lesquelles ils agissent. (Cf. Böckle (1984).) Pour cette raison, la Conférence sur la population de Téhéran de 1968 n'a pas seulement considéré la liberté et la responsabilité, mais aussi l'information, comme des éléments nécessaires pour le processus de prise de décision par les parents. Le droit d'être informé comporte lui aussi des aspects sociaux et individuels.

Pour prendre une décision dans un esprit de responsabilité, les parents ont besoin de connaissances fiables sur les conditions sociales qui les attendent, eux et leurs enfants : quelle espérance de vie ont les enfants ? Dans quelle mesure le réseau social peut-il se substituer à la fonction des enfants ? Combien d'enfants sont donc nécessaires pour garantir une vie dans la dignité ? Après ce qui a été dit jusqu'ici, il va de soi que, sur cette question, le calcul national sur le nombre des enfants coïncide avec d'autres paramètres du vœu d'avoir des enfants.

Mais le droit à l'information s'applique aussi au secteur plus strict du planning familial. Pour cela, une simple vulgarisation sur les différentes possibilités et actions des moyens contraceptifs et le libre accès aux moyens correspondants ne sont pas suffisants. Ceci est aujourd'hui devenu une évidence. Mais il y a eu des périodes durant lesquelles l'Etat, pour des motifs populationnistes, a bloqué l'accès aux moyens de contraception et a déjà essayé d'étouffer les connaissances à ce sujet. L'obligation de faire accoucher des enfants», imposée essentiellement aux couches défavorisées, est bien connue dans la recherche historique. Aujourd'hui, nous ne devons pas fournir motif à des mesures de coercition opposées. C'est pourquoi on ne doit pas se contenter de fournir des ressources, mais, en première ligne, mettre en évidence les contextes.

En fonction de la capacité des personnes intéressées à prendre conscience de ce problème, il faut éveiller la motivation éthique dans un comportement procréateur. Après tout ce qui a été dit, ceci sera naturellement très difficile si les intérêts personnels des parents prennent à contre-pied la limitation des naissances ; si, comme nous l'avons dit, des préalables incontournables comme le travail et la prévoyance vieillesse, par exemple, font défaut. Si l'on veut fournir une aide ici, il faut bannir les tabous et il faut éveiller la responsabilité envers la survie de tous dans le comportement procréateur.

Dans le domaine des missionnaires et de la politique de développement (il suffit de penser à l'action de «Misereon»), l'Eglise catholique a assurément fait oeuvre de pionnier. Mais il est aussi sûr que l'«Eglise officielle» a un important retard à rattraper, à l'échelon médian et suprême, dans le domaine de la problé-

matique sur la population mondiale, ainsi que le prouvent l'absence de publications à ce sujet et le retard de leur parution.

3.3.2 *Les femmes*

Parmi les nombreux autres domaines de responsabilité individuelle, les femmes ont un rôle particulier à jouer. La Conférence sur la population mondiale de Bucarest de 1974 avait déjà décidé, dans ses principes directeurs, que la politique de développement doit s'inspirer des principes fixés par les droits de l'homme. Ainsi a-t-elle renvoyé, à diverses reprises, à la souveraineté des différents Etats pour les mesures de politique démographique. Ceci reste vrai indépendamment de l'obligation de faire preuve de solidarité et d'aider à l'échelle internationale. Le droit fondamental des partenaires à décider cependant librement, dans un esprit de responsabilité et en étant informé, ne doit pas être limité par des commandements ou interdictions directs émanant de l'Etat. Dans ce contexte est aussi formulé le postulat de l'égalité en droits de l'homme et de la femme, qui exige un respect tout particulier dans la prise de décisions relatives à la progéniture.

La famille est montée en épingle en tant qu'unité de base de la société et l'on exige sa protection particulière. Et, régulièrement, elle rappelle les liens entre le développement social et économique, d'une part, et le développement démographique, d'autre part. Toute stratégie alternative – que ce soit exclusivement la promotion accrue de la croissance économique ou que ce soit le recours exclusif à la multiplication des programmes familiaux – serait a priori incapable de résoudre les problèmes démographiques à l'échelle mondiale. La situation concrète dans laquelle se trouvent les femmes est cependant, le plus souvent, encore loin de ces objectifs. Leur vie commence fréquemment par un désavantage par rapport à leurs frères, se poursuit par un mariage précoce – souvent à l'âge de mineure – et une double charge, dans le cadre de la famille et de l'exercice d'une profession, est à l'ordre du jour. Les relations entre l'homme et la femme sont souvent caractérisées par le déséquilibre, et il est fréquent que les femmes ne soient pas interrogées sur des questions fondamentales, même en ce qui concerne la progéniture. Et à tout cela s'ajoutent les grossesses fréquentes qui constituent un risque élevé pour les femmes : consommation physique, risques inconnus inhérents à la grossesse et l'absence d'aide en cas de complications au moment de la naissance étant à l'origine d'une mortalité élevée chez les mères.³⁰

Tous les aspects jouent un rôle – à un degré variable – pour la croissance démographique. Un mariage précoce entraîne par exemple une longue période de fécondité ; les charges multiples et un mauvais approvisionnement des femmes entraînent un plus grand affaiblissement des enfants (et une mortalité infantile plus élevée), ce qui est un argument supplémentaire pour procréer de

nombreux enfants ; l'exclusion des questions du planning familial au sein du couple, enfin, diminue la possibilité pour les femmes d'influer sur le nombre des enfants.

Ces remarques montrent clairement que la problématique de la condition féminine constitue un groupe spécifique de problèmes complexes au sein de la problématique de la «croissance démographique». Elles reflètent, à un échelon plus réduit, les questions soulevées jusqu'ici. Ceci signifie naturellement aussi que les mesures spécifiques aux femmes resteront sans effet sans les modifications fondamentales évoquées au chapitre 3.2.

Parmi les nombreuses modifications nécessaires, la réorientation du statut social et familial de la femme et l'amélioration de sa couverture médicale semblent particulièrement importantes. Des mesures concrètes pourraient aller des aspects juridiques – par exemple l'amélioration de la capacité de contracter des femmes – jusqu'à la consultation en cas de grossesse et à l'aide médicale pour les femmes enceintes et les mères, en passant par la garantie des prestations sociales (dont les femmes sont justement souvent victimes en cas de diminutions) et une réorientation des relations conjugales dans un esprit de partenariat. Un point très important devrait, finalement, être l'augmentation du niveau d'éducation des femmes (cf. 2.2.2). L'éducation n'est pas seulement une condition d'émancipation sociale et familiale. L'éducation retarde aussi l'âge de se marier et facilite les rapports avec les possibilités de planning familial. L'éducation rend capable de mieux percevoir les mutations de la structure démographique et de modifier en conséquence son comportement procréateur. Et, last but not least, l'éducation améliore la possibilité de transformer les victimes en sujets d'action qui soient capables de décider dans la dignité et dans la liberté de leur façon de vivre.

3.3.3 Le planning familial

Contrairement à une opinion très répandue, la doctrine morale et sociale de l'Eglise catholique exige une responsabilité élevée dans le comportement procréateur. Le «statut de parent épris de responsabilité» est une notion générique. Le Second Concile du Vatican, déjà, a protégé contre toute tutelle la liberté des parents en matière de planning familial. A condition que les parents s'orientent «vers les lois divines» et «tiennent compte des conditions respectives», le Concile a exigé que : «En vertu du droit inaliénable de l'homme au mariage et à la procréation, la décision relative au nombre des enfants dépend du jugement correct des parents et ne doit en aucun cas être abandonnée au jugement de l'autorité étatique.» Ils doivent «veiller à leur propre bien-être, ainsi qu'à celui de leurs enfants ; à celui de ceux qui sont déjà nés ou qui sont attendus. Ils doivent chercher à reconnaître les conditions matérielles et spirituelles de l'époque et de leur vie et, enfin, tenir compte aussi du bien-être de

toute la famille, de la communauté séculière et de l'Eglise.»³¹ Dans l'encyclique «*Populorum progressio*», relative aux questions de l'aide au développement, aussi, il est fait allusion à la lourde hypothèque que représente la croissance démographique. Ceci vaut au même titre pour la bulle «*Familiaris consortio*» du pape actuel.

Les représentants des Eglises du «tiers monde» se montrent par contre extrêmement critiques vis-à-vis des programmes de contraception des organisations internationales. La raison n'en est pas seulement le rejet absolu des moyens artificiels. Ils craignent en outre que l'«aide» proposée ne réside pas seulement dans la solution rationnelle du problème démographique, mais que, ainsi que le cardinal Ratzinger l'a dit en reprenant les évêques africains, «... la raison première pour cette pression exercée sur la contraception soit la défense des privilèges des pays industrialisés contre les légions non souhaitées d'héritiers du tiers monde, que l'on craint comme une menace pour ses propres privilèges et pour l'utilisation traditionnellement illimitée des biens de cette terre. Derrière l'engagement apparemment si philanthropique de l'Ouest pour les pays du tiers monde se profile le masque d'une civilisation de la cupidité, qui est beaucoup plus crédible en tant que motif.»³²

Mais, dans sa prise de position, l'Eglise ne fait pas qu'exercer une critique. A l'occasion de la Conférence de l'Organisation mondiale de la Santé sur l'éthique et les valeurs humaines du planning familial, du 19 au 24 juin 1988 à Bangkok, le Vatican a soumis sa propre proposition. Il y est dit : «Il n'existe pas de méthode de planning familial qui n'inclue pas certaines valeurs. Mais les chercheurs, le personnel médical, les membres du gouvernement et les caisses d'assurances sociales devraient réfléchir sérieusement sur les conséquences possibles de leur activité, sur les engagements qu'ils contractent et sur les objectifs auxquels ils aspirent avec le planning familial.» En pesant le pour et le contre, le document compare les avantages et les inconvénients de chaque méthode, qu'il compare à nouveau avec ce que l'on appelle le planning familial naturel. Cette méthode est bon marché, accessible à chacun et n'a pas d'effets secondaires préjudiciables. Ces derniers temps, les organisations religieuses ont aussi consenti les plus grands efforts pour en tester dans la pratique la faisabilité et la sécurité auprès de la population des pays en développement. En Nouvelle-Zélande, en Inde, aux Philippines et à El Salvador se déroulent actuellement des projets-pilote encouragés par l'Organisation mondiale de la Santé. Sans ménager leurs efforts, les collaboratrices de Mère Teresa s'emploient à propager ces méthodes dans les bidonvilles des grandes métropoles indiennes. Les comptes-rendus reçus jusqu'ici dépassent tous les espoirs, aussi bien en ce qui concerne la disponibilité des couples que le taux de succès. Il est dans la nature des choses que ces méthodes excluent toute manipulation et sous-entendent un concours absolument libre et personnel des partenaires. Il convient de ne pas minimiser cet aspect positif. En contre-partie,

il ne devrait pas y avoir place, ici, pour une querelle idéologique. Un facteur déterminant doit être que la liberté soit préservée, que les méthodes d'interruption de grossesse soient exclues et que la méthode appliquée respecte le plus possible le bien-être tant psychique que physique des partenaires. Ce n'est pas une querelle de méthode stérile, mais uniquement un engagement ultime pour garantir la survie de l'humanité dans la liberté et la dignité de l'homme qui satisfera notre sentiment de responsabilité.

Remarques

- ¹ Cet état de choses ne perd même pas de sa validité quand on sait que la notion de « tiers » monde a été utilisée dans les années cinquante dans le sens d'une troisième voie, cf. Dieter Nohlen : *Dritte Welt* ; in : *Lexikon Dritte Welt*, Edit. idem, Reinbek 1984, p. 152
- ² Nous vous prions de faire preuve de compréhension pour le fait que nous parlions tant des problèmes de ce pays et si peu de leurs valeurs, qui, chez nous, ne sont pas caractérisées de la même manière – cela est dû à l'objectif de nos considérations.
- ³ Le revenu per capita est défini comme le quotient du produit national brut par rapport à la population d'un pays ; mais il ne donne cependant pas toujours un renseignement fiable sur la répartition réelle des revenus.
- ⁴ Cf. Birdsall (1984), p. 11, Hauser (1983), p. 82 et suiv. ; Banque mondiale (1984), p. 72 et suiv. ; ONU (1989), p. 2 et suiv.
- ⁵ Le taux de croissance de la population est la différence entre le taux des naissances et le taux des décès, corrigé du solde entre l'immigration et l'émigration.
- ⁶ Cf. Hauser (1983), p. 79 et suiv.
- ⁷ Cf. Banque mondiale (1984), p. 82 et suiv.
- ⁸ ONU 1989, p. 2 et suiv.
- ⁹ Cf. Banque mondiale (1984), p. 76 et suiv. ; ONU (1988), p. 8.
- ¹⁰ Cf. Birdsall (1984), p. 12.
- ¹¹ ONU (1988), p. 8
- ¹² Cf. Banque mondiale (1984), p. 78.
- ¹³ Cf. Mahar (1984), p. 16.
- ¹⁴ ONU Doc St/Hr/1, 1973, p. 18.
- ¹⁵ Cf. Assemblée générale sur le progrès social et le développement, art. 4.22, Conférence de la population mondiale de Bucarest, de 1974, Mexico, de 1984.
- ¹⁶ Wingen (1982), p. 11.
- ¹⁷ Bairoch (1976), p. 304 et suiv.
- ¹⁸ Chaque paysan détenait une part de possession des terres du village subdivisée en « parcelles », la culture obligatoire équivalait à l'engagement de chacun à cultiver la même espèce de légumes dans une parcelle, ce qui restreignait sérieusement la liberté de décision économique.
- ¹⁹ Hauser (1983), p. 75.
- ²⁰ Cf. Banque mondiale (1984), p. 79 et suiv.
- ²¹ Cf. Mackenroth (1953)
- ²² Cf. Ainsworth (1984), p. 19
- ²³ De son côté, le fait qu'une profession soit rarement exercée est souvent dû aussi à la mauvaise formation des femmes, si bien que ces paramètres spécifiques aux femmes se trouvent en partie en interdépendance avec la fécondité.
- ²⁴ Cf. Banque mondiale (1984), p. 129
- ²⁵ Cf. Banque mondiale (1984), p. 106 et suiv.
- ²⁶ Cf. Ehlers (1983), p. 28
- ²⁷ Cf. Kötter (1983), p. 127
- ²⁸ Tout cela ne doit nous faire oublier que les pays du Sud, eux aussi, ont ici certaines obligations politiques, par exemple en ce qui concerne la lutte contre la corruption et le clientélisme ou l'instauration de meilleures structures de participation pour les pauvres.
- ²⁹ Cf. Kerber (1986) p. 764 et suiv.

³⁰ Ceci ne constitue pas seulement un problème de politique démographique, mais est aussi, bel et bien, une tragédie humaine : En Afrique, presque 5 % des femmes enceintes meurent au moment ou des conséquences de la naissance, taux qui est de près de 3 % en Asie du Sud, alors que, en Islande, pour citer un exemple particulièrement représentatif, le dernier décès imputable à une grossesse remonte officiellement à 1976. Chiffres selon : ONU (1989) p. 11 ; ce rapport sur la population mondiale se penche essentiellement sur les questions spécifiquement féminines de l'évolution démographique ; d'autres aspects de ce chapitre en proviennent également.

³¹ Gaudium et spes, N° 87 et N° 50

³² Ratzinger (1980), p. 17

Bibliographie

- Ainsworth, M. (1984) : Bevölkerungspolitik : Ländererfahrungen, in : Finanzierung + Entwicklung, 21^e année, N° 3, p. 18-20
- Bairoch, P. (1976) : Die Landwirtschaft und die industrielle Revolution 1700-1914, in : Cipolla, C.M. et K. Borchardt (Edit.), Die industrielle Revolution. Europäische Wirtschaftsgeschichte, Vol. 3, Stuttgart
- Birdsall, N. (1984): Bevölkerungswachstum, in Finanzierung + Entwicklung, 21^{ème} année, N° 3, p. 10-15
- Böckle, F. (1983) : Beeinflussung des Bevölkerungswachstums als ethisches Problem, in : Ehlers, E. (Edit.), Ernährung und Gesellschaft. Bevölkerungswachstum – agrare Tragfähigkeit der Erde, Francfort/M, p. 113-123
- Ehlers, E. (1983) : Ernährung und Gesellschaft. Bevölkerungswachstum – agrare Tragfähigkeit der Erde, in : idem (Edit.) Ernährung und Gesellschaft. Bevölkerungswachstum – agrare Tragfähigkeit der Erde, Francfort/M, p. 17-31
- Hauser, J. A. (1983) : Bevölkerungswachstum in Industrie- und Entwicklungsländern – heute, in : Ehlers, E. (Edit.), Ernährung und Gesellschaft. Marburger Forum Philippinum, Francfort, p. 73-89
- Hemmer, H.-R. (1988) : Wirtschaftsprobleme der Entwicklungsländer. Eine Einführung, 2^{ème} édition, Munich
- Kerber, W. (1986) : Bevölkerungspolitik, in : Staatslexikon, Freiburg i. Br., Bd. 1, Sp. 764-770
- Kötter, H. (1983) : Sozio-kulturelle und institutionelle Rahmenbedingungen und agrare Entwicklung, in : Ehlers, E. (Edit.), Ernährung und Gesellschaft. Bevölkerungswachstum – agrare Tragfähigkeit der Erde, Francfort/M, p. 125-136
- Mackenroth, G. (1953) : Bevölkerungslehre. Theorie, Soziologie und Statistik der Bevölkerung, Berlin.

- Mahar, D.J. (1984) : Die Bevölkerungsverteilung in Entwicklungsländern, in : Finanzierung + Entwicklung, 21^{ème}, N° 3, p. 15-17
- Müller, J. (1986) : Nord-Süd-Konflikt, in : Handbuch religiöser Gegenwartsfragen, Freiburg i. Br., p. 311-315
- Nohlen, D. (1984) : Dritte Welt, in : Lexikon Dritte Welt, Reinbek, p. 151-152
- Nord-Süd-Kommission (1981) : Das Überleben sichern. Der Brandt-Report. Rapport de la Commission indépendante pour les Questions internationales de Développement, Francfort/M, Berlin, Vienne
- Ratzinger, J. (1980) : Lettre aux prêtres, diacres et à tous ceux qui oeuvrent dans le service pastoral, Ordinariat archi-épiscopal, Munich
- ONU (1988) : UN Fund for Population Activities : The State of World Population 1988, New York, mai 1988, cité ici d'après : Handbuch für Internationale Zusammenarbeit, Octobre 1988 (III A 37-11)
- ONU (1989) : Rapport sur la population mondiale. Priorité aux femmes : la priorité pour les années 90, Nafis Sadik (Edit.), Bonn
- Banque mondiale (1984) : Rapport sur le développement mondial, 1984, Washington
- Wingen, M. (1977) : «Direkte» oder «indirekte» Bevölkerungspolitik ? Anmerkungen zu einem schillernden Begriff, in : Zeitschrift für Bevölkerungswissenschaft, 8^{ème} année, H3, 1977, p. 61-67
- idem (1982) : Kinder in der Industriegesellschaft – wozu ?, Zurich

